

A
ddition de Monsieur de Villiers sur le —
faut de la confluence de diverses religions —
en l'Estat, donné le 17^e de Mars l'an —
1580. à Monseigneur Le Prince —
d'Orange /.



Ref. A. 510

2

Mon Seigneur, Je levi hier les lettres de
M. Ex. du 12^e du present, escrites à Madame
Lesquelles il luy a plu de me communiquer, ce
quelle a fait aussi à Mons^r. de saint Aldegrave,
et comme il plaisir f a M. Ex. d'entendre mon
advis sur deux points. Je lui presenterai
sommairerment ce que se pourroit desouir plus
au long si la commedite du temps le portoit /.
Quant au premier, Je n'ay jamais trouué ~
bon^r vouloir contraindre les hommes par la
voie de la force à quitter leur religiō, principa-
lement quand nous abourr^r affaire particulières
contre particulières, et pourtant quand il ne se-
présente aucun danger. Je n'avois jamais
veillu conseiller d'user de violence contre coul^r
d'uy autre religiō, autrefois je suis biez d'avoir
que les prentes et coux qui ont autorité
imposserent ce que eux estoit, que les

maubaisse opinion ne preument vacue et
n'accroisent comme ceste question a
esté amplement budee antedemandant par
S^t. Augustin. Mais quand l'estat est
contraint abetq^t le different de la religion
je pense bien que c'est moy seulement licite
mais aussi necessaire au Magistrat de
s'asseoir. Car si sous l'ombre de permettre
une faulce religion l'estat est en danger
il me semble sous trop humble correction;
qui espargne celui qui est de contrarie
opinion, et par ce moy mette l'estat en
danger; servit moy de lour les
ennemis, mais triaillit en bres les sieur
propres, qui pourroient par ceste coude
misericorde perdre la vie. L'estat et la
religion. Ceulx de Courtray se sont perdu
comme on dict, par faute de recevoir garnison

3.
cela est dray. Mais ce n'est pas la principale
raison ains, pour a boire, contre l'admir de plaidure
laisse entre eulz. Le pentionnaire parlementa
geut de la confirmation, et obte aux lettres du
conseil d'estat, oy disparguant les combainez, et
et lesquelz maintenoient avoir brys fait, et
pourtant sans distinction de religion. A croi que
le Magistrat doibt faire sortir ou tenir prisonniers
coulx qui donnent occasion iustification d'estre
souffrez. Quant au fait d'Allemagne
je ne peu comprehendre pourquoi ils retiennent
les protestans, ausques ils ne permettent leur
dreditice, si ce n'est que pour gaigner aultre
ils font bug partdroit a tous, ou qui aultre
esporent faire avoir a leur enfaire des prebendes
a la mode d'Allemagne. Mais quoi quel oy soit
je n'ose dire moy adbir, d'bus chose de laquelle
je n'entoy pas le fondement, aussi je ne dispute

point si l'ont bony ou mal fait, de passer si -
abat, car boiant l'exemple de frise -
et fait la persuader au peuple la mauvaise -
intention du R^e du Bell, comme elle est -
evidente, et entendant ce qui est advenu à
Courtay, ne ne m'est basi point si leug peype -
ia assis préparé à tels tsgangemens a este esmeu -
Trenteors ors qu'il est passé outre, la question -
est, comment l. Ex. si doit comporter à ~
remettre l'ordre exercice ou non; il est certain -
que le peuple sera encor leant coup penu d'indu -
entendant que les canoines de Cambrai ont -
bouillie rendre la ville aux Communiés, et que les -
deportement du R^e du Bell, ne les aident -
encor pour confirmer a ce qu'ils ont fait; et ~
de jour en jour le decourent tant de nati -
nation, mondes et traffiquers, que non s -
boivus quasi ouvertement deux de la religion -

Romaine souffrir apres le R^e d'Espagne, tout
de la confession et tre amises d'une vainue ~
esperance du costé de L'Allemagne, et touz ~
ensubas pouhet à propos Nonibours, et pourtant
ors que le R^e bonduoi conseiller qu'leug ~
Lieu, ou la religion froid - est estable, que l. Ex.
le sang, si nos quos vit ou bortouent pour -
maintenir les Romains ou autres, estre l'estat
en danger, aussi quant par autres il est vioeu -
commun à l'Ex. Et, ne pourrois logerement -
conseiller que l. Ex. le restituue; je confesse -
qu'à luy ne trouboi boy ce qu'il plurst à l.
Ex. le faire l'année passée, mais cest fait par -
traicté avec les malcontents, lesquels il n'y ~
aboit moies de faire sortir du Flandre, autre
Et aussi que par ce moyen si l. Ex. esté suivi, on ~
establissoit plusieurs d'aisnes qui demeurent
encors deserts. Et oy cela le suivoi de

tous les Princes et sages Conseillers qui -
ont assis le conseil de guerre de France; mais
ici, Je ne veux point à quel profit sera de -
remettre la paixante à Utrecht, Laquelle ~
nous devions désirer et faire exterminer pour -
mille raisons, principalement puis que la foi -
de S. Ex. n'est engagée; si en dict coulx -
d'Utrecht l'ont promis, Je respond que cest -
à eux, et non à S. Ex. d'en respondre, et -
d'avantage que le Comte d'ander Berth estoit -
signé le second, qui la viola; qui peut est. si S. -
Ex. le renvoi à Utrecht, il n'aura tant de raisons -
de le renvoyer à Amsterdam, Haarlem et autres -
voies pais, ce que S. Ex. ne pourroit faire, et -
qu'autant qu'il le pourroit, il n'est faulcument -
considérable de le faire pour plusieurs raisons -
que la prudence de S. Ex. cognit suffisament -
Si nous et tous sur une paix générale et bus -

assurer, Je pourroi sangler d'abord, Mais -
et fants sur tems aussi qu'elles n'ont somme, il -
me semble, quoi que nous tendions que nos he -
guerre sera guerre de la religion, et comme Je ne -
blasme point, bien le peu de moeurs q'abont S. Ex.;
L'ordre qu'elles a tenu jusques à present, et au -
contraire Je blasme beaucoup la tendrité de -
placideurs, qui par leur folie et ignorance ont -
faut tant de mal; aussi, sous très humbe -
correction, il me sembleroit est temps, sans -
avoir regard à placideurs telles difficultés, de se -
tous bus assurer, et principalement à Bruxelles
et en cette ville, ce que J'estimeroi de bonnes
faict nos tant par by empacement de prestres
qui des protestants, S. Ex. ait li perdre si -
lui plair, auquel oll est plus oblige de -
gratifier, ou à coulx qui ne desiront que son -
bus et honneur, ou à coulx qui le laissent -

mortellement, et comme elle fait pour avoir
tant fait en la faveur de la noblesse, ce qu'elle
y a abusé puis, qui excepté. Considér le
Prince d'Espino, il se sont tous escouloz ;
Et soy qd v. Ex. point dire que ce n'est sa
faulx, comme il est vrai, mais pour cela
coguoit en plus clairement que, qu'elques
bonnesme qu'ilz facent les papistes sont
d'immis mortes de v. Ex. et qu'ilz se
detournent en temps et lieu, et n'assirent
de bant qu'il soit peri de temps, que les
Alpistes, dont il n'y a que trop, feront aussi
le semblable. Certes moy Roigendre coquel
me sembla sur le premier point.

Quant au second, assaboir qui autre trouvent
manier de traiter abecq n'resigneur de
Platon, et qu'ilz feront d'abys qu'ellos attendent

toutos extrémitez ; qu'ilz debroient traiter
abecq le Prince qui n'est de la religioz et
d'auc telle race, il ne soubient d'avoir ouy
dire en ma forme, et Olday l'escrit, que
du commencement D'itfer ne trouloit boy
que le Prince se signat contre l'Empereur,
Il auoit quequ'raisons, mais ains ouy
la raison de conseiller de Prince, il escript
d'abys, sed, cela moy Roigendre pour plaisir
Theologien qui se foudrent sur de regles
generales, comme faisoit D'itfer, Lesquelles
estant examinées par les citoiens tançor
particuliers, se trouvent faulx, comme sont
ces regles : il ne fait point resister au mal.
Il ne fait se rebeller contre le Prince :
lesquelles regles en autre cas ne doibent estre
gardées, et qui les pairoit garder, les destruiroit
car il n'uirroit le mal et ruindroit l'estat,

aussi plusiduors auront biez tost dict: il s'ue
fait contraitter abetq les infideles; qui so
trouiberoient siz bz fait posé incourtoient
roubassez, ils alleguent un passage du
Dixit de Dieu, qui ne contient aultre chose, si
non, que le Jnste ne pouvoient traitter alliance
abetq le paix des la terre de Canaay: qui
ne peult ruy contenter pour le regard des aultres.
Car il leur est fait commandé de les faire
muer, et de nettoier la terre, en laquelle
L'eglise deboit estre comme reserue pour long
temps. L'autre raison est, des defautes de
traitter abetq les Egyptiens, ce qui est oucros
particuliers, car dieu voulant que le peuple
sey retira entierement, Mais il voulloit quil
traitta abetq le Chaldeens, Et pour ny avoir
traitte, il a este puni. La troisieme raison
qu'oy allegue, est pour ce quil a mal pris à

perissoires d'aboir en alliance, si ils l'ont fait
contre expresse defense. Il ne fait troubor
et frange, mais il y a aussi qui soy sont biez
trouibes, et est by argumente importe d'argumente
par les obseruements, car comme dit Guicardus
qui scait si ils ne l'assent point fait, si les
frangebouients n'essent des peis grandes,
Doduo que Mons^{sr} d'Aujon n'est de nostre
religion, aussi suis-je d'advis, et comme il. Qd.
scait fait tousiours estre de se passer d'autre
alliance tant quil est possible abetq ceux qui
ne sont de nostre religion, car aultre chose est de
traitter abetq ceux qui portent sont armes
de la Chrestienté, et abetq ceulx qui portent
telle de Chrestien, et qui avront en autant
point, car le ne double point, quil ne fut
dicté à tous les Chrestiens (entre lesquels
il est au moins que perissoires avront) de s'allier

onsamble contre les Turcs, et mesme personne
ne fauait reboquer dy doblez quil ne soit licite
de s'allier avecq ceux mesmes qui devant le ~
plus loindement a la confession de nos biens comme
ceux de Lutherborg, ~ si fait venir a ceux
qui font brave profession de nos biens religion, nous
n'abours que l' Angsterre qui nous puiss aider
et nous abours point estre trop longement attendus
apres son retour; car quant aux Allemands
nous soyons au si le poi de noidz qu'il y a ~
quelque promesse qu'ilz furent, et d'autant que
les nostres en Allemagne sont brus pour pires
que Turcs, et les diverses de Eglises dy ~
Allemagne, au moins plusieurs, sont dy quelques
autres principaux plus a redouter que les papistes,
mais quant nous ne nous pouvons servir ~
sans contraitte avecq autres, done suis d'accord
avecq eulz, quil nous soit totalement desfendu ~

ains ne sois fien, quand il n'apavoir autre moyen
que nous ne pouvons sans blesser nos biens conserver
lais lor perir tant d'eclises, et boire devant nos biens
ruiner tant de peripe, come je le montrerai ~
briestement par ci apres. Quant a la vache
personne ne poult nider qu'en la vache de France ~
il n'y aist de plus gars de biens qu'en celle ~
d' Espaigne, en la quelle il ne est encors trouvez
by bonnes de biens, et si on veult restreindre la
race a la Roine Mere, ne deudrois que ces bonnes
gars medit laisserent, ce q' il est fument de la
race de ce bon pere, qui tue son fils, tue sa ~
femme, et espouse sa nieste, Et quelle sera ~
ceste race d'enfans, mais en by si vilain inceste
qui debouient regner en ce pays, s'ils voudroient
obtenir a des bastards, ils diront que nous ~
enfans nais en inceste sont veus a redouter que ~
de bastards, en somme combien que ne n'ignore ~